



Le Clapotis

Bulletin de liaison
Mai 2008

Les buts de l'association pour la protection du Lac-à-la-tortue

- Dépolluer les eaux du lac et ses affluents ;
- Protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier du Lac et de ses affluents contre toutes formes de dégradation ;
- Sensibiliser les citoyens aux problèmes de la nature et de la qualité de l'environnement ;
- Effectuer auprès des municipalités les démarches qui s'imposent pour obtenir des règlements visant à enrayer la pollution des eaux et à protéger la nature ;
- Faire front commun avec toute association pour obtenir des autorités gouvernementales les lois-cadres, les règlements et le budget qui assurent la protection du Lac.

L'importance de devenir membre de l'APL

pour ceux et celles qui s'interrogent sur les raisons justifiant leurs adhésion à l'APL, il est opportun de rappeler que sans un nombre significatif de membres, la marge de manoeuvre de vos représentants au CA se rétrécit considérablement et leur travail est passablement alourdi. Plus le nombre de membres sera élevé, plus l'APL aura de poids politique auprès des trois niveaux de gouvernement. Pour en apprendre d'avantage sur notre association consultez notre site internet :

WWW.APLTORTUE.ORG

Mot du Président

Le Lac-à-la-Tortue situé près des centres urbains est un très beau plan d'eau qui mérite le respect de tous les utilisateurs. Qualité de l'eau, qualité de vie sont deux situations problématiques au Lac, l'amélioration de ces situations est un souhait de votre association pour la prochaine saison. Le conseil d'administration est particulièrement heureux de constater l'évolution de certains dossiers, en effet le projet d'assainissement des eaux usées est finalement accepté par le ministère des affaires municipales, et la conseillère du district à la ville de Shawinigan, Madame France Beaulieu est très sensible à la qualité de l'environnement.



L'information et la sensibilisation seront deux mots très importants pour votre association dans les mois à venir, la participation de la collectivité sera un appui considérable à votre conseil d'administration. Un nombre grandissant de membres à votre association et celle-ci aura beaucoup plus de crédibilité auprès des décideurs politiques

Je souhaite à tous une saison estivale merveilleuse dans le respect de l'environnement et soyez des nôtres à nos cafés-rencontres et nos assemblées. Votre présence est précieuse.

Robert Houle

Président par Intérim

Le conseil d'administration

Présidé par Robert Houle, également trésorier, le CA de l'APL comprend les administrateurs Marielle Magnan, vice-présidente, responsable du Clapotis et des Cafés rencontres, Claude Gélinas, secrétaire, Roger Langevin, Claude Vaugeois, Jean-François Dubois et Jacques Dessureault.

Le président et la vice-présidente ont représenté l'APL lors de rencontres avec les représentants de la Ville de Shawinigan, à la Samba ainsi qu'au conseil général de l'environnement Mauricie lors d'une conférence sur les algues bleues. À ce jour, le CA a tenu 10 réunions.

Des nouvelles du CA

Le 24 août 2007, l'APL a fixé ses priorités 2007-2008: la qualité de l'eau et la pollution sonore. Le 10 novembre 2007, l'APL a demandé à la Ville de Shawinigan de procéder régulièrement à l'inspection des fosses septiques afin qu'elles soient conformes à la réglementation et que l'APL soient informé du résultat de ces inspections ainsi que des mesures correctives imposées afin de régulariser la situation.

Le 5 avril 2008, suite à l'avis demandé par la Ville de Shawinigan, l'APL a recommandé de ne pas autoriser l'installation à la Plage idéale d'une École de Wakeboard et de toutes activités motorisées pour des raisons environnementales reliées principalement à la fragmentation des algues, à la sédimentation, au bruit ainsi qu'aux risques d'accidents pour les baigneurs. Par contre l'APL favorise le développement d'activités reliées à la pratique du kayak, de la planche à voile, de la voile, du canot, du pédalo ainsi que du volley-ball et du soccer à la Plage idéale.

Plusieurs projets reliés à la protection du lac, à la qualité de vie et à la gouvernance sont en discussion dont notamment le Code d'éthique des riverains et le Règlements généraux qui devront, avant leur entrée en vigueur, recevoir l'approbation de l'assemblée générale.

Reconnaissance

Les administrateurs du CA invitent les membres de l'APL à se souvenir de Madame Louise Désaulniers, ex-administratrice et fondatrice du Clapotis, décédée au cours de l'année 2007.

Réseau d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées

Le 11 décembre 2007, le Gouvernement du Québec annonçait une aide gouvernementale de 14 283 000\$ à la ville de Shawinigan et à la Municipalité de Hérouxville pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées du secteur Lac-à-la-Tortue. Les autorités municipales ont été invitées par l'APL à tenir une séance d'information.

Qualité de l'eau et alimentation des canards

Même si ce geste est bien intentionné, il a comme effet d'entraîner une dépendance alimentaire qui a plusieurs conséquences négatives pour les canards, l'environnement et les humains.

Un canard produit chaque jour cinq fois plus de coliformes fécaux qu'un humain. La présence dans l'eau du lac de ces coliformes fécaux est un indice de la possibilité de retrouver des bactéries ou un virus dangereux pour la santé humaine.

Faucardeuse

En raison du contrôle de la myriophylle et au «*frayage*» du maskinongé, le MEQ a imposé à la Ville de Shawinigan des restrictions pour l'opération de la faucardeuse: après le 1er juillet et sur une superficie totale de 15%. Étant donné cette limitation, seuls les riverains ayant favorisé la régénération des rives pourront recevoir ce service en s'inscrivant, avant le 1er juillet 2008, sur le site Web de l'APL au www.apltortue.org. Pour un meilleur contrôle des opérations, l'APL a recommandé à la Ville de Shawinigan de doter la faucardeuse d'un GPS.

Pacte rural

Le projet d'achat d'un terrain modèle soumis par l'APL a été retenu par le comité du Pacte rural. Des informations additionnelles seront accessibles sur le site de l'APL, se qui s'applique également à la distribution des arbres de 24 à 30 pouces offerts par Samba.

L'importance des rives du littoral et des plaines inondables

Pour vos projets touchants le réaménagement des rives et du littoral, la Ville de Shawinigan vous invite à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement en composant le **819 536-7211, poste 221**. Les autorités municipales ont été invitées par l'APL à tenir une séance d'information. (Extrait du Bulletin municipal, volume 7, numéro 1, avril 2008)

Pour en apprendre davantage: De Robert Laplame:

«Protéger et restaurer les lacs»
«La pelouse écologique»

www.rappel.qc.ca -

fappel.org - nature-action.qc.ca



rien de plus simple.^{MD}

Bureau en Gros de Shawinigan

Le phosphore dans le lac et les algues bleu-vert*

Les causes des algues bleu vert

Une prolifération d'algues bleu vert peut être déclenchée par divers facteurs comme la température élevée de l'eau, le faible courant ou la stagnation de l'eau, Toutefois, le phosphore est le principal coupable.

Le surplus de phosphore qui aboutit dans le lac se retrouve dans les eaux usées domestiques, dans les eaux de ruissellement et de drainage qui s'écoulent dans des champs et des terrains enrichis par les engrais, les fumiers et les lisiers, Lorsque le phosphore se retrouve en trop de quantité, il stimule la croissance excessive d'organismes qui y vivent dont notamment des algues bleu-vert.

De nombreux impacts

Outre leur aspect rébarbatif, les fleurs d'eau ont une caractéristique fort préoccupante au point de vue de la santé publique: elles peuvent produire des toxines; Boire ou simplement entrer en contact avec une eau ainsi contaminé présente un risque pour la santé. C'est pourquoi quand une fleur d'eau est signalée aux autorités, celles-ci prendront les mesures qu'il faut pour protéger la santé publique. Au besoin, fermer les plages, voire même interdire la consommation d'eau potable.

La prolifération d'algues bleu -vert enlaidit les milieux aquatiques. Près du rivage, les fleurs d'eau s'accumulent sous forme d'écume, souvent verte ou turquoise. En surface ou dans l'eau, elles flottent généralement comme un déversement de peinture ou comme un «nuage» de particules vertes ou parfois rougeâtres.

La prévention demeure le meilleur remède

La meilleur façon est d'agir directement à la source du problème, On doit avant tout éviter d'envoyer trop de phosphore dans le lac. Il existe pour cela des moyens simples, à la portée de tous. En voici quelques-uns

- Bannir l'épandage d'engrais sur la pelouse;
- Éviter de déboiser excessivement votre terrain;
- Maintenir une bande riveraine de 10 mètres autour de tout plan d'eau;
- Bannir l'utilisation de détergents contenant du phosphore. Attention biodégradable ne signifie pas sans phosphore;
- Veiller à la conformité et au bon fonctionnement de votre installation septique;

*Extrait: Conseil Régional de l'Environnement de la Mauricie

Bulletin municipal de la Ville de Shawinigan, volume 7, numéro 1,
avril 2008

Dans le cadre de la stratégie d'intervention pour ralentir l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et prévenir la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert) des mesures réglementaires sont envisagées à compter du 1er mai 2009.

Les 7 commandements du bon riverain (extrait de Québec Science, mai 2008, Algues Bleues: Menace sur nos lacs)

- La rive, je protégerai.
- À l'engrais, je renoncerai.
- Les eaux usées, je traiterai.
- Sans phosphate, je nettoierai.
- La nature, je respecterai.
- En douceur, je naviguerai.
- Le jardin de pluie, je créerai.

cybersciences.com
[www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/
ampa/amapa_005.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/ampa/amapa_005.cfm)

Aérotourisme

Transports Canada

Le 12 novembre 2007, à l'instar de la municipalité d'Hérouxville, la Ville de Shawinigan adoptait une résolution demandant à Transports Canada d'interdire les hydravions touristes au Lac-à-la-Tortue. Par la suite, Transports Canada initièrent le **Processus de consultation et de détermination de l'intérêt public**, processus qui s'est terminé le 7 février 2008 et dont le résultat est attendu avant la reprise des activités des hydravions touristes.

Cour d'appel du Québec

Le 4 mars 2008 la Cour d'appel du Québec décidait que le Règlement fédéral sur l'aéronautique avait préséance sur le règlement de zonage municipale en précisant qu'il aurait été souhaitable que l'autorité fédérale prenne en considération le zonage municipal, ce qui ne s'est pas matérialisé au Musée de l'Aviation de Brousse, site d'une deuxième hydrobase, un endroit interdit par le règlement de zonage municipal.

En plus de transmettre le message que plusieurs hydrobases pourraient voir le jour au Lac-à-la-Tortue, ce qui serait inopportun, ce jugement veut dire que les citoyens ne sont pas égaux devant la loi selon qu'ils détiennent ou non un permis d'opération de Transports Canada.

La ville de Shawinigan a demandé au Gouvernement du Québec de porter le jugement en Cour suprême du Canada, ce qui s'est matérialisé le 2 mai 2008 alors que le Procureur général de Québec a présenté une demande d'autorisation d'appel.

Protection de rives

Pour vos projets touchants le réaménagement des rives et du littoral, la Ville de Shawinigan vous invite à communiquer avec le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement en composant le **819 536-7211, poste 221**. Les autorités municipales ont été invitées par l'APL à tenir une séance d'information.

La protection du milieu riverain

Stratégie d'intervention pour ralentir l'eutrophisation des lacs et des cours d'eaux et prévenir la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert)

Mesures réglementées envisagées à partir du 1er mai 2009

1) Interdire de couper, de tondre, de tailler ou d'alterner d'une quelconque façon toute végétation, herbacée y compris le gazon ou le pelouse, dans la bande riveraine déterminée par le règlement de zone en vigueur (généralement de 10 à 15 mètres selon la pente, sauf pour les cas particuliers).

2) Entreprendre un programme quinquennal de revégétalisation des bandes de protection riveraine de tous les lacs et cours d'eau de la Municipalité.

-Exiger la revégétalisation, selon les normes adaptées au milieu riverain de 5 mètres minimum.

3) Exiger que les rives stabilisées par des pierres, enrochements, murs de ciments ou de bois soient recouvertes d'une végétation appropriées de façon à rétablir le plus tôt possible l'état naturel d'une rive avant le 1er novembre 2009.

Les Serres du Lac auront des plans adaptés pour les bandes de protection riveraines.

À inscrire à votre agenda :

POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ : DES CAFÉS RENCONTRES

9h00 - Salle Carmen Paquin à l'arrière de la bibliothèque

17 mai : Comment protéger notre Lac

21 juin : Assainissement des eaux usées et aqueduc

19 juillet : Reboisement des rives

Votre participation est indispensable au succès de cette initiative.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : 12 JUILLET 2008

9h30 - SALLE LUPIEN

Pour devenir membre de l'APL :

Cotisation annuelle à verser lors des Cafés Rencontres, à l'assemblée générale ou par la poste à l'adresse suivante :

Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue

C.P. 21, Secteur Lac-à-la-Tortue

Shawinigan (Qc) G0X 1L0

www.apltortue.org

Remerciements à nos partenaires en environnement :

Ville de Shawinigan - Municipalité de Hérouxville - Madame Julie Boulet, député de Laviolette, Ministre des Transports et Ministre responsable de la Mauricie - Jean Yves Laforest, député fédéral de Saint-Maurice-Champlain - La Caisse populaire du Lac-à-la-Tortue - Bureau En Gros.